

Transformation des politiques sociales au Québec : vers une nouvelle subjectivation politique des acteurs sociaux

Marie-Christine Plante

Résumé :

Cet article porte sur l'analyse sociologique des transformations des politiques sociales au Québec et plus spécifiquement sur l'impact qu'elles ont eu sur l'engendrement d'une nouvelle subjectivation politique des acteurs sociaux. Cette thèse est associée à l'idée d'une redéfinition des notions de responsabilité et de solidarité dans nos sociétés modernes contemporaines. La lecture de différents auteurs (Beauchemin, 1997a/1997b/2007; Beck, 1998; Génard, 2007; Ehrenberg, 1998; Martuccelli, in Molénat 2006, etc.) montre que cette subjectivation politique des acteurs sociaux est principalement liée à des processus d'individualisation, de capacitation et de responsabilisation qui sont inscrits dans les politiques sociales actuelles. Les transformations de celles-ci occasionnent conséquemment l'établissement de nouveaux rapports individu-société et valorisent de plus en plus un individu responsable de lui-même ainsi que de ses efforts d'intégration à la société.

Mots clefs :

Politiques sociales, acteurs sociaux, subjectivation, individualisation, capacitation, responsabilisation.

Transformation des politiques sociales au Québec : vers une nouvelle subjectivation politique des acteurs sociaux

Depuis quelques années, nous assistons aux reconfigurations conjointes du politique et du soi. Le « retour » de la question sociale, dévoilant du coup une crise des politiques providentielles, s'est accompagné d'un profond travail de régulation des problèmes sociaux qui se retrouvent aujourd'hui inscrits dans de nouveaux dispositifs d'intervention en matières de santé, d'emploi, de sécurité, d'action sociale, de retraite, etc. (Vrancken et Macquet, 2006). L'action publique agit désormais directement sur la subjectivité des acteurs sociaux. À titre d'exemples, il est possible de nommer l'activation de politiques sociales, la réorientation du travail social vers l'empowerment d'individus et des collectivités, la responsabilisation des acteurs – particulièrement celui les prestataires de l'aide sociale – et la prise en compte des vulnérabilités individuelles. Cette mise en politique de la subjectivité se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre de dispositifs qui bouleversent les anciens partages entre le droit et la morale (Fabrizio et Génard, 2007).

Cet article s'intéresse principalement aux effets des transformations des politiques sociales sur l'engendrement d'une nouvelle subjectivation politique des acteurs sociaux¹. Nous voulons montrer dans les pages qui suivent que cette thèse est associée à une redéfinition des notions de *responsabilité* et de *solidarité*.² Nous procéderons en quatre étapes. Premièrement, nous effectuerons un court détour contextuel en lien avec la transformation de l'État-providence et l'actuelle configuration des politiques sociales québécoises³. Deuxièmement, nous effectuerons une relecture de la thèse défendue par Jacques Beauchemin (1997a, 1997b) en ce qui a trait à la nouvelle régulation néolibérale des rapports sociaux. En troisième lieu, nous exposerons le point de vue de Beck (1998), qui aborde le phénomène de l'individualisation comme nouveau rapport entre l'individu et la société, ainsi que Génard (2007) qui fait de la subjectivité un moyen de restituer aux individus la capacité d'assumer leur autonomie. Quatrièmement, nous aborderons la question de la sur-responsabilisation du soi par l'analyse d'Ehrenberg (1998) sur la montée de la dépression dans nos sociétés. Finalement, quelques pistes de réflexion seront évoquées en regard de ce que Martuccelli (in Molénat, 2006) désigne comme étant la nouvelle forme de domination, soit la responsabilisation des acteurs sociaux.

Transformation de l'État-providence : une nouvelle configuration des politiques sociales

Depuis les années 1990, nous assistons à une reconfiguration des rapports entre l'État, le marché et la société civile, en même temps qu'à une extension de la sphère publique au-delà de la sphère étatique. Aux yeux de Schweyer (1996), c'est la montée des situations d'exclusion sociale qui oblige à repenser la forme du contrat social. Selon Merrien, la crise qu'a connue l'État-providence « *est moins financière que sociale, la solution repose sur une redéfinition de l'État social et un réencastrement de celui-ci dans la société civile.* » (1997; 107). Il explique que la participation croissante entre le secteur public, le secteur associatif et le secteur privé fait émerger un nouveau modèle de gestion étatique autre que néolibéral, nommé *Welfare mix* (1996).

Donzelot (1996) pose que nous assistons depuis vingt ans à l'émergence d'un nouveau mode d'intervention sociale visant les victimes du nouvel ordre socioéconomique en train de se mettre en place. Ces victimes sont représentées par une population en pleine expansion de « normaux devenus inutiles » (1996; 89). Le rôle de l'État se réoriente dans la fonction de préserver la cohésion sociale de la nation au milieu d'un monde en changement perpétuel. Sa nouvelle forme serait celle d'un *État animateur*. Il se caractériserait par l'établissement de la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la désocialisation. Il ne serait plus le tuteur de la société, garant du progrès mais bien, le mobilisateur de ses ressources. Dans cette perspective, l'État devient ainsi le point d'appui du pouvoir, « *principe de coordination politique d'une production de la société contre l'effritement qui la menace.* » (1996; 99). C'est dans cette logique que Frédéric Lesemann (2001) évoque le concept d'*État partenaire*⁴.

Selon Lesemann (2001), l'État-providence québécois est en pleine transformation sans toutefois être marqué par de profonds réaménagements des interventions publiques en matière de protection sociale et de soutien aux grands systèmes de santé, d'éducation, de retraite, etc. Il s'avère tout de même possible de remarquer une tentative de réduction au niveau de la croissance des dépenses sociales. Par exemple, l'aide sociale ou de l'assurance-chômage sont les dispositifs de protection sociale les plus touchés financièrement. Lesemann affirme que : « pour l'essentiel les dépenses se sont maintenues, voire accrues » (2001; 25) dans les domaines de la santé et de la retraite. De plus, ce chercheur note que les programmes sociaux tels que la santé et les pensions de vieillesse obtiennent encore un soutien populaire et

participent ainsi au maintien d'une certaine unité nationale. Seules les mesures de soutien au revenu destinées à venir en aide aux personnes les plus défavorisées font l'objet de critiques car elles ne parviendraient pas à lutter contre la pauvreté de manière efficace.

L'État partenaire, par le biais des individus et des communautés, serait également producteur de cohésion sociale. Il viserait à accompagner l'individu afin qu'il puisse faire des choix plus judicieux et le secourir au moment des transitions difficiles découlant des étapes de la vie. Comme le dit Lesemann, « *l'individu en maîtrise de sa destinée est ainsi à l'État partenaire ce que la société salariale était à l'État-providence.* » (2001; 35). L'État partenaire se préoccuperait également des communautés afin d'atteindre son objectif de cohésion sociale. Il encouragerait l'élaboration de communautés dynamiques à partir d'un *mouvement communautaire* afin de ne plus être un État providentialiste hiérarchique centralisateur. Pour Lesemann, cette grande utopie politique doit passer par une réinvention de la démocratie à partir des communautés, par une réinvention de la gouvernance « *à partir du double pouvoir de clients-consommateurs et de citoyens-individus qui font partie prenante des processus de gouvernance.* » (2001; 39). Il s'agit ici de mobiliser les ressources, d'en créer de nouvelles, de mettre en place des réseaux, des coopératives, des associations, etc. Cette grande réorientation des ressources doit reposer principalement sur la primauté de la société civile.

L'État se donnerait ainsi un rôle de partenaire dans la mesure où il accompagne les individus et les communautés dans la poursuite des fins économiques et sociales visant à assurer les conditions de la compétitivité de l'économie sociale. Cette redéfinition du rôle de l'État ne remet pas en cause ses interventions en matière de protection sociale. L'État partenaire québécois tente d'augmenter la vitalité de la société civile, de constituer des sujets réflexifs, individuel et collectifs, termes empruntés à Giddens et Touraine, ainsi que de renouveler la vie démocratique (Lesemann, 2001). En somme, dans cette optique, l'État partenaire québécois tenterait depuis une dizaine d'années d'accompagner et de faciliter les nouvelles formes d'expression des solidarités. L'État serait défini comme un partenaire qui valorise la société civile et la démocratie sociale. La concertation des acteurs sociaux est réclamée par ces derniers non seulement pour sortir de la crise mais aussi pour construire un espace public capable de contribuer à la constitution et à la mise en œuvre des politiques publiques. Le rôle de l'État est transformé puisque l'on passe d'une intervention étatique en principe externe à la société civile à une intervention étatique arrimée à une multiplicité de lieux de délibération.

Cette ouverture au partenariat peut être observée aussi bien dans les entreprises que dans les services collectifs (Lévesque et al, 1999).

Lortille Bruel (2005) soutient que ce n'est qu'à partir de 1995-1996 que l'État québécois opte pour une ligne de conduite de plus en plus en lien avec les sphères marchandes et civiles de la société. L'État adopterait la tendance à la reconnaissance de la pluralité des modes d'interventions sociale et économique. Les nouveaux types d'expression de solidarités sont l'économie sociale, le développement économique communautaire et le développement local institutionnalisé. Pour Houle et Thériault (2001), l'État partenaire ou la « société autonome » sont caractérisés par la persistance régulière de certaines formes de solidarités universalistes, spécialement par les transferts sociaux à la fiscalité et par l'augmentation des responsabilités des groupes solidaires et des communautés locales ainsi que par une plus grande diversité des formes de citoyenneté -culturelle ou économique-. La société québécoise chercherait désormais sa voie entre l'autonomie individuelle et les nouvelles formes de régulation du social, entre la liberté et l'égalité ainsi que entre l'identité sociale et l'identité politique.

Nouvelle régulation néolibérale des rapports sociaux

Aux yeux de Jacques Beauchemin (1997a), la transformation de l'État-providence québécois reflète l'engagement de la société dans une régulation néolibérale des rapports sociaux. La crise de l'État, la crise sociale et la crise des valeurs qu'a connues le Québec au cours des vingt dernières années ne sont pas étrangères à ce changement de régulation des rapports sociaux et à la construction d'un discours éthique néolibéral. Beauchemin mentionne que : *« L'idée de solidarité sociale s'est progressivement dégradée dans l'imaginaire social pour ne plus représenter qu'un transfert de responsabilités, adoptant la forme détestable du prélèvement et de l'augmentation continue des taux d'imposition. »* (1997a; 84). Malgré elle, la régulation providentialiste aurait contribué à une représentation comptable et technocratique de la solidarité. Beauchemin pose que le discours éthique providentialiste aura eu pour effet de rompre le lien qui reliait l'individu à son destin social. L'auteur parle d'une *« dé-éthicismation de la représentation des rapports de l'individu à la société »* (1997a; 85) qui a pour impact de voiler la définition de « l'être-ensemble » de la société. Dans la mouvance de la mondialisation des marchés et avec la montée de l'individualisme, la notion de solidarité sociale se dissipe. En cela, l'éthique providentialiste aura été la moins disciplinaire de l'histoire de la modernité et aura été incapable à terme, ou encore, au moment d'entrer en

crise, de fournir une représentation du lien social dans laquelle les acteurs sociaux peuvent reconnaître leur société (Beauchemin, 1997a).

Désormais, l'acteur ne peut que se situer éthiquement devant la société que sous l'angle de la responsabilité individuelle. La responsabilité soumet l'individu à « *l'introspection moralisante et le situe toujours dans l'espace d'un choix moral devant lequel il expérimentera, en son être, la culpabilité ou la satisfaction du devoir accompli* » (1997a; 86). Dans le passage à la régulation néolibérale des rapports sociaux, le discours éthique se manifeste sous la figure du néo-conservatisme. La crise du providentialisme permet de redécouvrir des vertus telles la discipline et la morale. Beauchemin (1997a) expose que le nouveau discours éthique est en proie à la désolidarisation. Pour lui, « *les sociétés contemporaines font plutôt l'expérience de la pauvreté du discours éthique et vivent la déliquescence du lien social comme manque et comme perte.* » (1997a; 88).

Aux yeux de l'auteur, la participation sociale de l'individu ne peut plus être envisagée que sous la conception de l'insertion optimale. L'individu doit désormais s'inscrire dans des stratégies individualistes ou corporatistes. Il doit apprendre à performer, à se démarquer, à se former sans cesse afin de répondre à cette société du changement continu. Le nouveau discours éthique renferme un potentiel disciplinaire incontestable. Sans porter la représentation *du bien commun* présente dans les valeurs éthiques libérales et providentialistes, la nouvelle discipline astreint à l'excellence et à la flexibilité. Or, Beauchemin (1997a) conclut que le discours éthique néolibéral se veut précaire car celui-ci ne parvient qu'à discipliner qu'à travers des catégories économistes sans parvenir à construire la société comme un lieu de l'intersubjectivité.

Le discours éthique contemporain est donc incapable d'esquisser la représentation d'une société signifiante aux yeux de l'acteur social et a de la difficulté à créer ou produire chez celui-ci une éthique de la solidarité et du bien commun (Beauchemin, 1997b). La spécificité de l'éthique d'une société engagée dans le passage à la régulation néolibérale des rapports sociaux se caractérise par différentes particularités. La régulation néolibérale tente de s'en remettre aux effets régulateurs du marché et appelle à un désengagement de la sphère publique au profit de la sphère privée en ce qui a trait à de nombreuses responsabilités (soutien aux démunis, santé, éducation, etc.). De plus, on assiste à des déplacements des rapports de forces. Beauchemin (1997b) mentionne que l'on peut observer un certain recul

chez certaines catégories sociales démunies au profit de la réorganisation du capitalisme à l'échelle mondiale. Les grandes valeurs de la régulation providentialiste telle la justice sociale et la solidarité sont en train de s'évanouir dans l'air du temps à la faveur des valeurs liées au travail, à l'initiative personnelle, à l'autonomie, à la performance et à l'excellence. En somme, la perte de légitimité de l'interventionnisme étatique, la crise des finances publiques et la mondialisation sont les principales conséquences de l'édification du nouveau discours éthique néolibéral.

Selon Beauchemin, la crise actuelle en est une de la *socialité*. C'est-à-dire, une crise du lien social. Le discours éthique néolibéral :

« Contribue à la reconduire en dissociant les aspects disciplinaires auxquels il soumet les acteurs de tout projet social. La répression des pulsions émancipatrices à laquelle est convié l'acteur social ne vise pas tant le bien commun de la société que l'insertion optimale de ce même acteur au sein d'un monde qui n'est plus représenté que comme adversité et espace désocialisé. » (1997b; 378).

Beauchemin formule l'hypothèse selon laquelle le discours éthique dans le passage à une régulation néolibérale des rapports sociaux aurait de plus en plus de difficulté à faire la jonction nécessaire entre la représentation de la société et la disciplinarisation. Les acteurs ne parviendraient plus à se reconnaître comme étant les producteurs des orientations normatives de la société et, donc, ils ne parviendraient plus à disposés à *« de quelconques renoncements disciplinaires altruistes en son nom. »* (1997b; 379). La société néolibérale serait ainsi de plus en plus représentée comme étant un ensemble fonctionnel *« dont les leviers de commande »* échappent aux acteurs sociaux. Cette société ne parviendrait plus facilement à justifier socialement une attitude éthique à adopter. Bref, le sentiment d'un devoir à accomplir, le civisme ou le désir d'être solidaire à l'endroit des démunis seraient difficiles à faire ressentir aux acteurs.

Beauchemin formule une seconde hypothèse. Les discours culturel et économique constitueraient dans notre société le lieu principal de la conception de l'éthique néolibérale. Le discours culturel placerait l'individu *« dans un rapport à lui-même sous la forme d'une éthique de l'autoréalisation »* (1997b; 380). Ce discours évoque la capacité de réussir sa vie par soi-même. Le discours économique produirait quant à lui une éthique de la réussite à travers ses encouragements à la compétitivité. Ce discours circonscrit la réussite personnelle et matérielle. La grande particularité de ce discours éthique néolibéral est d'enseigner une

disciplinarisation dont l'individu est le seul horizon. Finalement, Beauchemin (1997b) mentionne qu'il faut constater le caractère asocial de celui-ci. L'acteur se repli sur soi-même et la société est de moins en moins représentée comme étant un espace de socialité.

Solidarité, responsabilité et imputabilité

Beck (1998) pose la question à savoir si il existerait encore de la solidarité au sein de nos sociétés. Il se demande : « *Une société où il faut jouer des coudes peut-elle être encore qualifiée de « société » ?* » (1998; 20). Il répond à cette interrogation en affirmant :

« Les chances, les dangers et les ambivalences biographiques, qui auparavant étaient pris en charge par un regroupement familial, dans la communauté locale, en référence à des règles corporatives ou à des classes sociales, doivent désormais être pris en compte, interprétés et élaborés par l'individu seul. » (1998; 21).

Les individus seraient de plus en plus condamnés à une individualisation. Ce phénomène, pour Beck, signifierait la décomposition et l'abandon des modes de vie de la société industrielle. Les individus seraient de la sorte amenés à construire, à articuler et à mettre en scène leur propre trajectoire personnelle. Les exigences d'aujourd'hui, souvent risquées, conduisent les individus à bâtir leur propre vie, sous la menace constante de handicaps économiques. Selon Beck, toute personne qui tente de rétablir cette « solidarité à l'ancienne » présente dans l'État social se voit obligé de faire marche arrière sur le chemin de la modernité. L'individualisation devient donc un destin collectif. Aux yeux de l'auteur, on assiste à l'émergence d'un nouveau rapport entre l'individu et la société. Beck explique : « *Le collectif ne peut plus être ordonné du sommet vers la base mais doit être librement demandé et construit sur la base des biographies individuelles. Il doit être négocié, fondé, discuté, vécu et protégé en s'opposant aux forces centrifuges que recèlent ces biographies.* » (1998; 22).

Or, cette individualisation constitue pour l'instant le renforcement des inégalités sociales. L'écart entre les revenus s'élargit, plusieurs groupes sociaux sont touchés par la pauvreté et l'exclusion et ces derniers sont de plus en plus difficiles à identifier et à transformer en force politique. Ce qui devait être surmonté avant collectivement comme un destin de classe se voit être pris en charge de plus en plus de manière individuelle. Comme si la pauvreté était rendue une défaillance personnelle. Beck ajoute : « *Ce qui était un destin statistiquement commun à des millions de personnes s'est transformé en une faute, une responsabilité et une névrose individuelles.* » (1998; 22). Conséquemment, ces crises individuelles sont de moins en moins prises en charge dans leurs dimensions sociale et politique. Les années 1980 auraient ainsi

contribué à la réviviscence inattendue d'une subjectivité politique, qui se retrouve aussi bien en dehors qu'à l'intérieur des institutions.

Génard (2007) explique que les nouvelles politiques sociales mettent souvent de l'avant des termes tels que « capacités », « capacitation », « empowerment » ou encore, « habilitation ». Les nouveaux dispositifs de protection sociale mettraient en oeuvre de nouvelles « pratiques de subjectivation ». Ces pratiques tentent de « *instituer-réinstituer la subjectivité de leurs bénéficiaires, en développant précisément chez eux des « capacités », des « compétences », ou encore des potentialités* » (2007; 41). Génard nous rappelle que la modernité se caractériserait par : « *l'émergence d'une nouvelle manière de comprendre l'action, en l'occurrence de la comprendre par la responsabilité, de voir l'acteur comme un agent potentiellement autonome, responsable de ses actes, et dont l'identité était tout autant liée à la somme de ses actes qu'à un statut hérité.* » (2007; 43). Dans la première modernité, la responsabilité s'actualisait par la volonté. Durant cette période, le droit, principal dispositif de cette nouvelle réflexivité anthropologique, va connaître un processus de « subjectivation » ou de « moralisation ». La nouvelle sémantique de la responsabilité permet ainsi de déterminer les intentions, les bonnes ou les mauvaises volontés. Bref, elle permet de réfléchir « *l'imputation d'une responsabilité.* » (2007; 44), liée à l'intention et à la volonté. Génard (2007) entend par le travail de « subjectivation » réalisé par l'État, un travail s'énonçant par des dispositifs identifiant des visées d'agir, définis à travers la grammaire des modalités, qui veulent « imposer des devoirs, modeler le vouloir, assurer des pouvoirs, développer des compétences... » (2007; 45). L'auteur explique que :

« L'image que nous avons de l'individu aujourd'hui est celui d'un individu incertain, vulnérable, jamais à l'abri d'un basculement vers la perte de soi, mais aussi réflexif, toujours susceptible de se reconstruire. Le travail sur soi est sans cesse à faire et à refaire, les identités ne sont plus données, ni même stabilisées. » (2007; 47).

Génard parle ainsi d'un sujet incertain en quête d'une autonomie toujours menacée ou en voie d'être fragilisée. Cette autonomie est pensée en termes de pouvoir sur soi et de capacité à conduire son existence.

Les années 1960 auraient ainsi participé à développer une subjectivité fondée sur l'épanouissement des potentialités subjectives et contribuer à promouvoir les « potentialités » refoulées, réprimées, inexploitées des acteurs tout en reconfigurant la figure valorisée du sujet « actif » donc, ayant des capacités. Pour l'auteur, on assiste aujourd'hui à un glissement

anthropologique mêlant inextricablement *autonomie* et *hétéronomie* et un déplacement des figures de l'imputation vers les modalisations actualisantes, tels que le pouvoir, les potentialités et l'expérimentation des possibles. Le travail de responsabilisation évite la moralisation liée aux devoirs. Il s'énonce davantage par des savoirs hypothétiques sur les liens entre les styles de vie et les conséquences prévisibles et amplifie les dimensions individualisantes.

Génard expose les mutations de l'État à partir de trois strates du politique qui ont composé la seconde modernité. Premièrement, il évoque l'État libéral. Les droits y correspondant sont les *droits-libertés*. Durant cette période, la « *question de la capacité tend à être tranchée de manière « objective » : il y a des êtres capables et d'autres qui ne le sont pas* » (2007; 51). L'horizon moral demeure encore substantiel et lié aux notions de devoir et de vouloir. La deuxième strate évoquée par l'auteur est celle de l'État social. Les droits qui lui sont reliés sont les *droits-créances*. Ces droits garantissent aux citoyens, les *ayants droit*, certains « *services ou biens leur permettant de vivre dignement.* » (2007; 51). La responsabilité individuelle rattachée à l'État libéral se transforme en une *collectivisation de la responsabilité*. Selon Génard, se développe une « *présupposition générique de capacité* » liée à l'idée d'égalité. Comme le diraient Borgetto et Lafore (2001), l'État-providence est une façon d'organiser l'État démocratique. La visée est donc universaliste. Chaque individu devient *potentiellement capable de*, en autant que l'État lui offre les services et les biens nécessaires l'aidant à assurer sa dignité. Génard explique que : « *L'intervention de l'État est là plutôt conçue comme guidée par un impératif qui pourrait s'exprimer comme un « devoir pouvoir », qui dessine la responsabilité de l'État par rapport à l'individu.* » (2007; 52). En se basant sur Castel (2001), l'auteur reprend l'idée que la propriété sociale vient s'ajouter à celle de la propriété privée et permet ainsi l'extension de la citoyenneté. L'État social développe ses différents champs sociaux et ses institutions de manière décontextualisée et impersonnelle dans la perspective de garantir le juste accès de tous à ces dernières.

Suite à la transformation de l'État-providence, nous voyons poindre la dernière strate que Génard identifie comme étant celle de l'*État-réseaux*⁵. Cette forme d'État est liée aux *droits-autonomies*. L'affirmation des capacités y est maintenant entendue comme « *être capable* » ou « *vouloir faire ce qu'on doit pouvoir* » (2007; 53). Le « *devoir pouvoir* » est désormais entendue sur un mode individualisant. Motivation, capacitation, empowerment et habilitation deviennent les nouveaux mots d'ordre. Génard explicite :

« L'affirmation et la mobilisation des capacités, leur nécessaire reconnaissance dès lors qu'il pourrait apparaître que l'individu n'est pas en mesure de les actualiser et, en cas de déficit, une exigence de capacitation, d'effort sur soi et de soutien... » (2007; 53).

Voilà désormais les leviers de l'action publique.

Aux yeux de Génard, l'individu contemporain se situe constamment dans un entre-deux : il est vulnérable, épuisé, fragile ou victime, etc. mais aussi, dynamique, motivé, entreprenant, responsable. L'individu devient celui qui doit se débrouiller face aux aléas de la vie sur laquelle il n'a que très peu d'emprises. L'individu se situe « quelque part sur le continuum de l'autonomie et de l'hétéronomie » (2007; 53), ne retrouvant plus devant lui les grandes institutions publiques mais bien les dispositifs qui l'accompagneront vers son autonomie. L'idée de l'État où il y a des *droits-autonomies* confère ainsi une reconnaissance des capacités des acteurs qu'ils peuvent actualiser ou encore, à défaut d'y parvenir, faire un travail de capacitation. En résumé, l'État-réseaux fonctionne selon un principe d'incitation et non d'obligation. Aussi, cette forme d'État insiste sur la prévention et la responsabilisation plutôt que sur la répression. Génard parle d'une « *flexibilisation de l'action publique* » (2007; 55). De la sorte, l'État se caractérise par un pluralisme institutionnel et assume le rôle de coordonnateur et de garant de la liberté de choix des citoyens.

N'ayant pas le choix face aux nombreuses mutations structurelles, l'État-réseaux reconsidère également les finalités de ses nombreux dispositifs. À la promesse d'émancipation se succède celui d'un horizon de vulnérabilité. L'identité n'est plus stabilisée, elle devient un processus jamais abouti. Un idéal de flexibilité et d'adaptabilité s'installe. Génard explique : « *ces processus se font sous l'horizon d'une responsabilité qui est désormais pensée comme fondamentalement individuelle, comme dépendant de la trajectoire et de la responsabilité de chacun.* » (2007; 56). Bref, une responsabilité qui ne se dessine plus de manière fondamentale sous un horizon de conflit social ou de lutte. Selon Génard, on assiste à une refonte allant dans la perspective d'une individualisation, d'une territorialisation et principalement, d'une *contractualisation* des interventions étatiques. Le citoyen doit pouvoir dans le sens « d'être capable », non plus dans la possibilité qu'offrait implicitement et explicitement l'État-providence. La responsabilité se déplace de l'État vers l'individu et les « *dispositifs publics ne peuvent prendre leur sens qu'à condition d'obtenir de leurs bénéficiaires qu'ils y mettent du leur, qu'ils s'y engagent et s'y impliquent.* » (2007; 60). La capacité n'est plus un enjeu primordial uniquement personnel mais également, social et politique.

En résumé, pour Génard, refaire de la subjectivité correspond à restituer à *chacun des capacités lui permettant d'assumer son autonomie*. Les processus de responsabilisation se construisent aujourd'hui sur les modalisations actualisantes de la grammaire des modalités, soit *savoir* et *pouvoir* ainsi que les *compétences* et les *capacités*. Face aux nouvelles politiques sociales, les personnes prises dans des dynamiques de précarité sont davantage confrontées à des épreuves de capacité que de moralité. Elles doivent apprendre à s'en sortir, à se gérer, etc. Bref, elles doivent atteindre certains seuils de compétences. L'auteur observe des effets de segmentation des populations et une *conditionnalisation* des droits sociaux. Dans le cas du chômage et de l'aide sociale, les acteurs sociaux sont amenés à entreprendre des trajectoires individuelles vers l'emploi ou des projets individuels d'insertion. Or, ce ne sont pas seulement les populations précarisées qui sont soumises aux pressions de l'autonomie et de la responsabilité. Bien d'autres domaines sont touchés, notamment l'entrepreneuriat ou le domaine de l'éducation. Finalement, l'auteur formule l'hypothèse que nous assisterions à l'émergence d'une nouvelle figure du *citoyen responsable*⁶. Celui-ci, fréquemment actif dans le secteur associatif, serait prêt à participer, à faire valoir ses droits, à investir les affaires publiques, etc. Cette figure de citoyenneté permettrait de saisir ensemble la multitude de dispositifs qui voient le jour au sein de l'État-réseaux.

La sur-responsabilisation de soi ?

Aux yeux de Ehrenberg, l'histoire de la dépression⁷ nous permet de comprendre le retournement social et mental qui a surgit depuis les années 1960. Pour lui, l'émancipation a permis de sortir des drames de l'obéissance et de la culpabilité. Or, elle nous aurait clairement menés à ceux de la responsabilité et de l'action. La dépression pourrait dès lors être perçue comme étant l'un des impacts négatifs de ces reconfigurations conjointes du politique et du soi. Selon l'auteur, le fait capital de l'individualité de la seconde moitié du 20^e siècle est la confrontation entre la notion de possibilité « illimitée » et celle « d'immaîtrisable ». La dépression, comme fait social, a augmenté au sein de nos sociétés occidentales suite aux tensions soulevées par cette confrontation « *à mesure que le continent du permis a reculé au profit de celui du possible* » (1998; 247).

Depuis quelques années, les notions de projet, de motivation, de communication sont devenues des normes. L'individu doit prendre appui sur ses ressorts internes et sur ses compétences mentales. Il doit développer son sens de l'initiative. Nous serions ainsi issus

d'une société ne se basant plus sur la culpabilité et la discipline mais bien sur la responsabilité et l'initiative. En étudiant la dépression, l'auteur postule que « *le déprimé est un homme en panne* » (1998; 15) et que les individus mesurent dans leurs corps le poids de la souveraineté individuelle. N'étant plus guidé par le religieux, ni soumis à un Souverain, l'individu se voit guider par l'intériorité et par le conflit. La dépression repose ainsi sur le déclin de la référence au conflit. Comme l'affirme Ehrenberg, elle est une « *tragédie de l'insuffisance* » (1998; 17). Si le taux de dépression augmente dans nos sociétés, cela se traduit par un contexte « *où l'émancipation conduit à un changement de place de l'interdit, la culpabilité se dissimulant sous la montée de la responsabilité.* » (1998; 18). La dépression devient perçue comme étant une panne de l'action dans un contexte où l'initiative personnelle devient la mesure principale de la valeur de la personne.

L'auteur mentionne que c'est l'*individualisation de l'action* qui engendre de nouvelles pressions sur l'individualité. L'individu devient alors le seul à accomplir l'action et en être responsable. Depuis que la société assurantielle et l'alternative au capitalisme sont en proie à un ralentissement remarquable, c'est la notion d'entrepreneur qui refait surface. Il y aurait deux vagues d'émancipation. La première consistait à conquérir son identité personnelle. La deuxième, dans laquelle nous nous inscrivons aujourd'hui, recherche la réussite sociale par l'initiative individuelle. Celle-ci est nécessaire à l'individu pour se maintenir dans la socialité. De plus, aux inégalités entre les groupes sociaux s'ajoutent d'autres internes aux mêmes groupes. Ces tensions sociales demandent de s'adapter en permanence. Le monde social a changé ses règles. On ne réfère plus à l'obéissance, à la discipline, à la conformité de la morale. On invoque maintenant la maîtrise de soi, la souplesse psychique et affective, la flexibilité, le changement et la rapidité de réaction.

Ehrenberg pose la question suivante : « *Qu'a affaire le politique avec la souffrance ?* » (1998; 240). Il donne comme réponse que la souffrance est individuelle et relève généralement de la débrouillardise des individus ou des corps professionnels qui en ont la charge. Selon lui, le souci pour la souffrance est associé à la détérioration des dimensions conflictuelles du social. La montée des inégalités intragroupes en est un élément symptomatique. Les concurrences individuelles affectent autrement les personnes que les luttes entre différents groupes sociaux. En étant inscrit dans un double phénomène d'universalisation croissante et abstraite ainsi que de personnalisation augmentée et ressentie, il devient de plus en plus difficile de réclamer justice dans un contexte de mondialisation et de désigner l'adversaire responsable d'une

situation dont on se sent la victime. Ehrenberg souligne que l'on retourne alors le ressentiment vers soi-même.

« Plutôt qu'à une crise du politique et du sujet résultant de la montée de l'individualisme, on assiste à un changement solidaire des figures de la personne et du politique. [...] Il n'y a certes d'action politique que dans l'horizon d'un monde commun, mais cet horizon passe aujourd'hui par l'individualisation de l'action. L'action politique consiste moins souvent à résoudre des conflits entre adversaires qu'à faciliter collectivement l'action individuelle. » (1998; 241)

Nous assistons ainsi à une nouvelle contrainte politique. Les nouvelles formes d'action publique ne se basent plus sur le conflit mais privilégient la médiation et le partenariat. On cherche ainsi à accompagner les personnes vivant une dynamique de précarité afin de leur permettre de résoudre par eux-mêmes leurs problèmes. L'auteur souligne : *« En produisant de l'individualité, on espère produire simultanément de la société. »* (1998; 241). Les individus doivent ainsi s'inscrire dans des parcours de participation active liés à leur réinsertion sociale et le rôle des institutions est de faire en sorte de leur offrir les moyens d'aide à la réalisation. De cette nouvelle projection dans l'avenir, *« l'action publique refait de l'intériorité en intégrant dans les stratégies de resocialisation ce qui compte personnellement pour l'individu défaillant, en rendant visibles les éléments internes sur lesquels il est susceptible de s'appuyer. »* (1998; 242). De la sorte, les projets d'insertion et de contrat font surface et sont considérés comme étant les meilleurs moyens d'atteindre une autoréalisation de la personne.

L'auteur suggère qu' : *« Un nouvel espace public est peut-être en train de se structurer : il met plutôt en relief la subjectivité commune des personnes que l'objectivité des intérêts contradictoires; il tend plus à fabriquer de l'autonomie qu'à résoudre des conflits. »* (1998; 242). Les nouvelles politiques sociales nous démontrent qu'il existe des procédures publiques portées par des acteurs organisés dont la visée est de permettre à l'individualité d'assurer la responsabilité de sa vie, même en étant confronté aux affres de la misère. Ces modes d'action publique favorisent la production de l'individualité et offrent, au besoin, un accompagnement à plus long terme. Par exemple, le chômage de longue durée ne sera plus ponctué uniquement par la redistribution d'un chèque d'assistance durant une longue période, l'État contribue désormais à la mise en œuvre de programmes de formation et d'employabilité. Ces modes d'action étatique guident l'action de chaque individu à travers sa différence aux autres face au problème singulier qu'il a à résoudre et dans ses similitudes quant à ses droits qu'il partage avec les autres.

Ehrenberg explique que les contraintes psychiques ont envahi la scène sociale. L'émancipation et l'action étendent démesurément la responsabilité individuelle. Elles acèrent la conscience d'être seulement soi-même. Le rapport social serait donc rendu personnel, alors qu'avant il était davantage encadré, créant ainsi une relation d'intersubjectivité. Les individus se retrouvent ainsi face à des institutions qui correspondent pour la majorité à « *un ensemble dont les références convergent toutes vers la modification et l'accompagnement* » (1998; 244). Les réponses aux nouveaux problèmes de la personne prennent souvent la forme de divers accompagnements des individus se déroulant durant toute une vie. Bref, il s'agit de produire une individualité, capable d'agir par elle-même et de se transformer en s'appuyant sur ses ressorts internes. Cette nouvelle règle peut aussi bien servir d'instrument de domination, de moyen de réinsertion que de prise en charge thérapeutique. Aux yeux d'Ehrenberg, cette règle s'est instituée. Il désigne les nouvelles formes communes de production de l'individualité comme étant les *institutions du soi*.

Un appel à la responsabilité : entre moralisation et normalisation

Il est possible de constater que la responsabilisation devient un instrument du gouvernement à travers les politiques sociales mises en œuvre pour lutter contre la montée des exclusions. L'individu doit maintenant se responsabiliser face à l'ensemble des événements qui ont pu accroître sa vulnérabilité sociale et individuelle. Ce glissement d'une responsabilité collective à une responsabilité individuelle engendre conséquemment le déploiement de programmes ou de politiques sociales dont le principal objectif est de renforcer la capacité de l'individu à s'insérer sur le marché du travail (René et al, 2001). Dans une société engagée dans le passage vers le néolibéralisme, l'avènement des chartes de droits de la personne a pour *effet pervers* de protéger d'abord l'individu en ce qui a trait à ses besoins vitaux et non, sa communauté d'appartenance ou encore, sa classe sociale. Castel et Haroche (2001) expliquent que l'on assiste à une « *individualisation du support* » liée à la dégradation de la propriété sociale. Le partenariat et la concertation apparaissent désormais comme étant les nouveaux lieux d'exercice de la responsabilité (René et al, 2001).

Depuis les vingt dernières années, selon Martuccelli (in Molénat, 2006), les acteurs sociaux seraient confrontés à une nouvelle figure de domination. Cette nouvelle subjectivation politique des acteurs sociaux se déploie principalement à travers un processus de responsabilisation⁸. Celle-ci enjoint les individus à devenir les auteurs et les acteurs de leur

vie personnelle. L'individu est sommé d'agir en acteur responsable de son propre devenir. Le processus de responsabilisation passerait par un ensemble d'injonctions de plus en plus fortes en ce qui concerne les exigences adressées à l'individu. Cela impliquerait que ce dernier doit parvenir à identifier par lui-même les mécanismes qui l'aideront à sortir de la précarité, à se mettre à l'abri du chômage ou encore de la maladie. Cette forme de culpabilisation, car les fautes sont de plus en plus proches et personnelles, peut être perçue comme étant une nouvelle figure de domination. Aux dires de Martuccelli (in Molénat, 2006), même si nous sommes généralement confrontés aux mêmes épreuves, nous ne disposons pas des mêmes ressources pour nous en acquitter. La responsabilisation pèserait donc de manière très inégale sur les individus. La mise en œuvre des dispositifs de protection sociale, principalement les mesures d'activation à l'emploi et de sortie de l'aide sociale, incitant un retour plus ou moins contraint à l'activité professionnelle, conduirait l'individu à intérioriser son échec et à le voir comme le résultat de sa propre activité individuelle.

À l'issue de cet article qui dans les faits n'est que l'amorce d'une réflexion, nous sommes en droit de nous poser la question : « *Mais alors, comment faire vivre-ensemble ?* ». Beauchemin (2007) précise qu'une bonne part du travail revient aux acteurs sociaux qui se préoccupent de la justice et de la solidarité. Selon lui, ils devront travailler à repolitiser ce qui tend à se dépolitiser. Nous assisterions ainsi à l'évanouissement d'une politique de solidarité au profit de politiques essentiellement gestionnaires. En terminant, toujours selon Beauchemin (2007), nous sommes forcés de constater que nous assistons à la dépolitisation du discours sur l'exclusion. Les nouvelles techniques régulatrices se basent désormais sur des stratégies comportementales et relèvent d'une éthique de la compassion. Il nous reste cependant à poursuivre notre interrogation sur la possibilité de faire vivre un projet de responsabilité et de solidarité lorsqu'il y a « *absence d'une définition partagée du bien commun et du sujet politique capable de l'incarner* » (Beauchemin, 2007; 146).

Notes et renvois

¹ L'auteure de cet article est doctorante en sociologie à l'Université du Québec à Montréal et son étude est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. La recherche dont cet article est issu a été élaborée dans le cadre du Séminaire annuel de doctorat donné par Jacques Beauchemin en 2007-2008.

² Nous faisons un court détour afin de circonscrire rapidement les notions de responsabilité et de solidarité. Selon Messu, la solidarité et la responsabilité seraient « *des catégories constitutives de l'histoire sociale elle-même, pour le moins dans sa partie de protection sociale des individus* » (2003; 234). Certes, il y aurait eu un glissement historique d'une notion à l'autre mais également, elles sont des valeurs conjointes inscrites au cœur des luttes sociales et des confrontations idéologiques. Messu (2003) explique que les notions de solidarité et de responsabilité forment à la base un *couple disjonctif*, celle des constructions doctrinales et des rhétoriques sociales. Or, ces deux termes forment davantage un *couple eidétique* comprenant des éléments connexes. La responsabilité ne se conçoit pas sans la solidarité, et vice-versa. Selon l'auteur, ces deux notions prennent tout leur sens lorsqu'elles sont envisagées dans leur dialectique cofondatrice. Elles sont des pôles d'agencement, de combinaison du collectif et de l'individuel en des configurations presque jamais achevées. Gauchet (2003) mentionne que la responsabilité et la solidarité sont des faits sociaux. Selon lui : « *Ils ne sont pas seulement chargés d'affects idéologiques ou politiques; ils ont une valeur institutionnelle. Ils renvoient à des règles juridiques et à des principes de fonctionnement collectif. Intellectuellement, ils servent à concevoir l'articulation problématique par excellence de notre société, celle de l'individuel et du social, justement, puisque l'un désigne l'attente de la collectivité à l'égard des personnes et l'autre l'attente des personnes à l'égard de la collectivité* » (2003; 24). Gauchet mentionne que la solidarité et la responsabilité sont des notions servant « *à concevoir l'articulation problématique par excellence de notre société, celle de l'individuel et du social, justement, puisque l'un désigne l'attente de la collectivité à l'égard des personnes et l'autre l'attente des personnes à l'égard de la collectivité* » (2003).

³ En guise de définition des « politiques sociales », même si cette définition peut paraître réductrice, nous nous basons sur le dictionnaire de sociologie: « La politique sociale peut donc être considérée comme un processus par lequel l'État et les pouvoirs publics tentent d'assurer, en fonction des débats qui nourrissent la question sociale et la renouvellent, la protection des individus et la cohésion sociale –lesquelles ne sont jamais acquises définitivement- en intervenant par le droit et la redistribution des ressources dans les domaines économique, domestique et politique » (Boudon et al, 2003; 180).

⁴ Lesemann (2001) constate que l'État-providence de la société salariale « fordiste », qui a suivi la Deuxième guerre mondiale, était édifié autour du rapport salarial caractéristique de la société industrielle, des rapports de genre, des formes familiales et du cycle de vie ternaire (l'enfance et l'apprentissage; l'âge adulte et l'activité de travail rémunéré; la vieillesse et la retraite). À ses yeux, si ce modèle s'épuise avec l'avènement de la société post-industrielle, l'État qui a un rôle actif dans la production de la cohésion sociale et du « vivre-ensemble », fait graduellement place à un « État partenaire ». Lesemann mentionne que celui-ci : « *n'est plus un État formellement interventionniste ou l'agent du développement économique ou du changement social au sens des années soixante, ni non plus le promoteur de la participation sociale comme on l'a connue au Québec dans le contexte de développement économique régional ou des grandes réformes de la santé ou de l'éducation.* » (2001; 21). L'État partenaire essaie de se départir de son rôle d'unique responsable de dispensateur direct de services à la population, sans toutefois mettre de côté son rôle de garant des droits des individus à l'accès aux services et de garant de la qualité de ces derniers, qu'elle qu'en soit la provenance : publique, privée, communautaire ou associative. Cet État partenaire ne partagerait pas l'idéologie de l'État néolibéral qui veut que tout soit régulé par le marché. Il encouragerait davantage la compétitivité des économies nationales tout en promouvant la citoyenneté. Cet État partenaire viserait ainsi à faciliter la construction des réseaux en faisant appel au sens des responsabilités des familles et des ressources privées ou communautaires.

⁵ La conception de l'État-réseaux de Génard (2007) est très similaire à celles évoquées antérieurement par Donzelot (1996) et Lesemann (2001).

⁶ La notion de *citoyen responsable* a également été utilisée au Québec par Beauchemin et Beauchemin (1998). Ces auteurs soulèvent que la réforme québécoise de la sécurité du revenu de 1996 a fait émerger la notion de *citoyen responsable*. C'est-à-dire que nous avons assisté à la renaissance du citoyen autonome, responsable ou participatif. Ce renouveau de la citoyenneté est un élément de solution face à la crise financière qu'a traversé l'État au cours des années 1990. Aux yeux des auteurs, il suppose une volonté de régénération de la solidarité.

L'une des tendances principales du discours néolibéral réside dans la tentative d'une reconstruction de l'éthique de solidarité. La société québécoise se transforme et les auteurs expliquent que nous assistons à la reconstruction de l'éthique de la solidarité. Désormais, la solidarité suppose que les acteurs sociaux ont des obligations vis-à-vis la société. Ce qui se trouve être à l'inverse des valeurs du providentialisme qui prévoient une responsabilité collective vis-à-vis les individus aux prises avec une dynamique de vulnérabilité. Il est possible de remarquer deux interfaces découlant du droit au soutien de l'État. D'un côté, l'émergence d'une nouvelle approche de *workfare*. De l'autre, l'apparition d'une citoyenneté sociale ou responsable. Cette nouvelle responsabilité individuelle incombe de nouvelles valeurs telles l'autonomie et la participation.

⁷ Ce n'est pas tant la dépression en soi qui nous intéresse ici mais bien le raisonnement de l'auteur quant aux transformations des références politiques et des modes d'action publique. Pour Ehrenberg, la dépression est une manière d'être, une façon de vivre, qui se présente comme « une maladie de la responsabilité » dans laquelle domine le sentiment d'insuffisance. L'individu déprimé ne se sent pas à la hauteur; il est fatigué d'avoir à devenir lui-même. Selon cet auteur, nous avons affaire aux transformations des références politiques et des modes d'action publique qui cherchent dans le contexte de l'*individualisme de masse* et de l'ouverture des sociétés nationales à se redéployer. Même si la souveraineté de l'individu est accompagnée de la place de la loi et de la discipline, l'émancipation pousserait les hommes de plus en plus laissés à eux-mêmes à se construire leurs propres repères. Ils n'auraient accès à aucune morale ou aucune tradition pour leurs indiquer comme être et comment se conduire dans la société. Selon Ehrenberg, « *Le droit de choisir sa vie et l'injonction à devenir soi-même placent l'individualité dans un mouvement permanent [...] le partage entre le permis et le défendu décline au profit d'un déchirement entre le possible et l'impossible* » (1998; 14).

⁸ Pour Martuccelli, la responsabilisation « *implique que chacun est responsable non seulement de ses actes –ce qui correspond au modèle de la responsabilité– mais de tout ce qui lui arrive. Les individus sont alors toujours responsables d'avoir fait quelque chose, soit d'avoir omis de faire quelque chose dans le passé.* » (in Molénat, 2006; 317).

Bibliographie :

Beauchemin, Jacques (2007), *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Éditions Athéna, Montréal, 224p.

Beauchemin, Jacques (1997a), « Les formes de l'État et la production de l'éthique sociale dans la perspective de la sociologie politique », *Politique et Sociétés*, vol 16, no 2, pp. 67-89.

Beauchemin, Jacques (1997b), « Transformations du discours éthique au sein des sociétés engagées dans le passage au néo-libéralisme », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, no 34, 4, pp.369-383.

Beauchemin, Sylvie et Jacques Beauchemin (1998), « La réforme québécoise de la sécurité du revenu. La citoyenneté au service d'une solidarité gestionnaire », *Lien social et Politiques –RIAC*, 39, pp. 139-147.

Beck, Ulrich (1998), « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et Politiques –RIAC*, 39, pp.15-25.

Borgetto, Michel et Robert Lafore (2001), « L'État-providence, le droit social et la responsabilité », *Lien social et Politiques –RIAC*, 46, pp.31-42.

Castel, Robert et Haroche (2001), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.

Donzelot, Jacques (1996), « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion », chapitre 7, in *L'exclusion, l'état des savoirs*, sous la direction de Serge Paugam, Éditions La Découverte, Paris, pp. 88-100.

Ehrenberg, Alain (1998), *La fatigue d'être soi*, Éditions Odile Jacob, Paris, 318p.

Gauchet, Marcel (2003), « À la charnière de l'individuel et du collectif », in *De la responsabilité solidaire. Mutations dans les politiques sociales d'aujourd'hui*, sous la direction de Colette Bec et Giovanna Procacci, Éditions Syllepse, Paris, pp.23-33.

Génard, Jean-Louis (2007), « Capacités et capacitation : une nouvelle orientation des politiques publiques », in Fabrizio Cantello et Jean-Louis Génard, *Action publique et subjectivité*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, pp.41-64.

Houle, François et Joseph-Yvon Thériault (2001), « La société des individus et la solidarité », in Giroux, G., *L'État, la société civile et l'économie*, Ste-Foy, PUL, pp.47-75.

Lesemann, Frédéric, (2001) « De l'État providence à l'État partenaire », in Giroux, G., *L'État, la société civile et l'économie*, Ste-Foy, PUL, pp. 13-46

Lévesque, Benoît, Gilles L. Bourque, Yves Vaillancourt (1999), « Trois positions dans le débat sur le modèle québécois », NPS, vol 12, 2 p.

Lortille Bruel, Romain (2005), *Les finances publiques, une expression des solidarités formelles*, Cahier du CRISES, UQAM, 75p.

Merrien, François-Xavier (1996), « État-providence et lutte contre l'exclusion. » in Serge Paugam, (dir.), *L'exclusion, l'État des savoirs*. Éd. La Découverte, Paris, p. 417 à 427.

Messu, Michel (2003), « Solidarité-responsabilité ou comment faire vivre-ensemble ? », in *De la responsabilité solidaire. Mutations dans les politiques sociales d'aujourd'hui*, sous la direction de Colette Bec et Giovanna Procacci, Éditions Syllepse, Paris, pp.233-243.

Molénat, Xavier (sous la dir.) (2006), *L'individu contemporain. Regards sociologiques*, Éditions Sciences humaines, France, 345p.

René, Jean-François et al. (2001), « L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité », *Lien social et Politiques –RIAC*, 46, pp.125-139.

Schweyer, François-Xavier (1996), « Vers un État partenaire ? », in Serge Paugam, (dir.), *L'exclusion, l'État des savoirs*. Éd. La Découverte, Paris, p. 487 à 496.

Vrancken, Didier et Claude Macquet (2006), *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société ?*, Éditions Belin, Paris, 254p.